

## ARRETE DU MAIRE

N° 2025-263

POLICE MUNICIPALE

Réf. : GC/CD

Objet : Fermeture Administrative du Commerce « My Market Latino » sis 59 Av du Général de Gaulle, 13160 Chateaurenard.

Le Maire de la Commune de Châteaurenard,

**Vu** les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L 123-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Considérant** le contrôle réalisé le 27 Juin 2025 à 8h45 par la commission de sécurité et d'accessibilité.

**Considérant** l'avis défavorable avec maintien de la fermeture rendu le 27 juin 2025.

**Considérant** les multiples manquements des règles sanitaires pouvant mettre en danger immédiat la santé des consommateurs.

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1 :

Le commerce « My Market Latino » est maintenu fermé administrativement à partir du 27 juin 2025 à 10h00 et ce, jusqu'à l'obtention de l'avis favorable de la commission de sécurité et d'accessibilité ainsi que la mise en conformité sanitaire.

#### ARTICLE 2 :

Le Maire convoquera à nouveau la commission de sécurité et d'accessibilité une fois que les démarches administratives et les travaux de mise en conformité seront déclarés et réalisés.

#### ARTICLE 3 :

La police municipale procédera à un contrôle une fois la mise en conformité sanitaire déclarée, pour s'assurer de celle-ci. En cas de non-conformité, la fermeture administrative sera maintenue jusqu'à la mise en conformité.

**ARTICLE 4 :**

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté est passible des sanctions pénales en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

**ARTICLE 6 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Messieurs les Commandants de la Brigade de Gendarmerie et du P.S.I.G sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- 

Châteaurenard, le 27 juin 2025

**Eric CHAUVET**

Adjoint au Maire délégué à la Sécurité



Date de publication sur le site internet de la Ville : **02 JUL. 2025**

Date de Notification :

Date de transmission du contrôle de légalité :